

## Appel à projets

### LIEN SOCIAL et PARTENARIAT ASSOCIATIF

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 26 mai 2017**

---

#### Préambule

Depuis plusieurs années, la Ville de Brest et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Brest sont fortement engagés dans une démarche de développement social. En lien étroit avec de nombreux intervenants associatifs du territoire, ils visent ensemble à lutter contre l'isolement social et développer l'autonomie des personnes.

Le Réseau Isolement Précarité est une des actions phares illustrant cette démarche qui se base sur des principes fondamentaux :

- ✓ Une logique ascendante à savoir des projets émanant du terrain, des acteurs locaux et des personnes accompagnées
- ✓ Une démarche d'intervention basée sur la coopération et le partage à la fois de l'information, de l'analyse et de la mise en place des actions.

Dans un contexte où la précarité s'accroît, la Ville de Brest et le CCAS ont souhaité prolonger cette démarche en proposant un appel à projet sur la thématique du « lien social ».

#### 1. Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets a pour objectif de

- lutter contre l'isolement social et développer l'autonomie des personnes
- développer la dynamique bénévole et partenariale, le « faire-ensemble »

Il s'adresse aux associations à but non lucratif ou aux groupes de personnes non constitués en association (une association devra néanmoins servir de support pour recevoir la subvention).

Les projets susceptibles d'être soutenus devront répondre à certains critères :

- Viser un public isolé socialement et en précarité
- Etre mis en œuvre de façon partenariale par au moins deux associations
- Favoriser la participation du public visé

Le territoire d'intervention est la ville de Brest. Le public mineur, en établissement ou en institution, n'est pas concerné. L'action ne devra pas avoir été déjà réalisée.

Une attention particulière sera portée aux projets proposés par des associations dont l'activité est assurée majoritairement par des bénévoles.

## 2. Modalités de soutien

Le soutien de la ville de Brest pourra se faire sous différentes formes :

- ✓ Versement d'une subvention **d'un montant maximum de 1 000 € par projet**
- ✓ Mise à disposition éventuelle de matériel ou d'outils divers
- ✓ Accompagnement dans la construction du projet avec les chargés de projets du service ULIS du CCAS

Un même projet n'a pas vocation à être soutenu de façon pérenne

## 3. Mode de sélection des projets

Le jury de l'appel à projets est composé de personnes qualifiées du CCAS : techniciens du CCAS et élues de la Ville de Brest en charge de l'action sociale et du Bien vieillir.

La nature et le montant des aides attribuées aux projets seront fixés par le jury, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins liés au projet et de la cohérence du budget présenté par le(s) porteur(s).

## 4. Modalités de réponse à l'appel à projets

Le dossier de réponse à l'appel à projets est à adresser **avant le 26 mai 2017** :

- Par courriel à l'adresse suivante : [ccas-direction@ccas-brest.fr](mailto:ccas-direction@ccas-brest.fr)
- Ou par voie postale au :

**CCAS de la Ville de Brest**  
**Unité de Lien et d'Insertion Sociale**  
40 rue Jules Ferry  
29200 Brest

Ce dossier comprend :

- Une présentation du porteur du projet
- Un descriptif du projet indiquant les objectifs, les publics visés, les étapes éventuelles et les partenariats
- Le calendrier prévisionnel
- Un budget prévisionnel de l'action avec le montant du soutien demandé
- Les modalités de l'évaluation

## 5. Calendrier

Clôture de l'appel à projet	<b>26 mai 2017</b>
Instruction et décision du jury	<b>Entre le 29 mai et le 16 juin 2017</b>
Avis du jury (communiqués par mail aux porteurs de projets)	<b>Avant le 30 juin 2017</b>
Vote de la subvention au Conseil Municipal	<b>12 octobre 2017</b>